1791 4 février vendredi reçu avec la gazette. Leipzig
Case Wing 2 Y5 .13 Sec. 6 No. 15

L'OBSERVATEUR FRANÇOIS,

OU

LE PUBLICISTE VÉRIDIQUE ET IMPARTIAL.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

1790.

CHAQUE époque a sa folie dominante; j'appelle folie une opinion qui ne repose sur aucun fondement raisonnable, qu'on reçoit sans examen, parce que du moment qu'on la croit générale, on se croit aussi dispensé de l'examiner. La grande idée *circulante* dans ce moment est le projet supposé aux princes voisins de profiter de nos discordes civiles pour morceler ce bel ensemble, l'objet secret de tant de jalousies pendant plusieurs siécles. Commençons par *l'Allemagne* qui fixe plus particulièrement les regards.

CETTE contrée offre à nos craintes trois Puissances : *Léopold*, comme duc d'Autriche & Roi d'Hongrie; le *Monarque Prussien*, & la *Confédération germanique*. Si ces trois forces se réunissoient, la France auroit à combattre une armée de cinq cent mille hommes, & quels hommes! Mais une pareille coalition est contre toute vraisemblance. La Prusse ne concourra jamais à augmenter la puissance, déja colossale, de la maison d'*Autriche*. L'Empereur n'a aucune espèce d'intérêt à calmer les petites inquiétudes des *Princes* dispersés sur les deux bords du Rhin. L'alliance germanique ne peut agir qu'autant qu'elle est l'instrument de l'*Autriche*, ou de la *Prusse*.

AVANT de se permettre des alarmes ou des conjectures, il faut avoir certaines données. Ce qui préside aux conseils & aux résolutions des Princes d'Allemagne, c'est l'économie. On imagine sans peine que Léopold à la suite d'une guerre contre les Turcs, & après l'administration capricieuse de son frère, n'a pas trouvé le trésor bien garni. Le Roi de Prusse dépositaire de celui du vieux *Frédéric* ne l'a pas augmenté; son excursion en Hollande, en 1787; sa protection aux Liégeois; ses mouvemens sur la frontière de la Pologne lui ont coûté encore plus d'argent que jusqu'ici ils ne lui ont préparé de gloire. Les Princes confédérés (le Landgrave de Hesse-Cassel excepté) n'ont point d'épargne.

IL ne faut pas perdre de vue qu'en Allemagne rien ne peut être secret; les troupes ne peuvent faire un mouvement qu'il ne soit précédé d'une réquisition d'un prince à l'autre pour leur passage. Or l'Explorateur le moins habile, en suivant cette marche, a bientôt trouvé le fil de ces opérations que la Politique croit tenir dans l'ombre.

ENFIN les Allemands sont persuadés de si bonne foi, que nous sommes incapables de grandes précautions, & de leur inutilité quand elles seroient prises, qu'ils m'tt oient dans leurs marches infiniment plus d'activite que de secret.

CONCLUEZ donc hardiment que tout ce qu'on débite est inventé, controuvé pour amener d'autres opérations; mais comme des poisons mêmes on peut tirer des sucs utiles, observons la nature des remèdes qu'on place à côté du danger. Deux mille hommes par département, formeroient un corps de cent soixante mille soldats.

LES François ne voudront ils donc jamais comprendre que c'est une armée qu'il faut, & non des volontaires; que pour avoir une armée il faut la faire; que pour la faire il faut des années. Quand dans l'état actuel cette armée existeroit, qu'en fe-

soit-on ? à qui obéiroit-elle ? qui la dirigeroit ? qui la commanderoit ? nos généraux nous sont suspects ; les officiers humiliés ; les soldats ne savent que croire ; ils ne savent plus ce qu'ils sont devenus ; le ministre confesse lui-même n'être plus obéi ; les départemens commandent ; les municipalités commandent ; les districts commandent ; tout le monde commande, enfin, excepté l'agent reconnu du pouvoir exécutif. On choisit un homme avec enthousiasme : un mois après qu'il est revêtu de la confiance de la Nation, on l'entreprend, on le décrédite, on l'insulte, on le calomnie. Le peuple commence par résister ; les persécutions redoublent, quelques vraisemblances viennent appuyer les délations ; l'opinion publique se laisse entamer ; un orateur mal-faisant saisit ce moment de vacillation & dirige cette même opinion contre ceux qu'elle portoit un mois auparavant. Nommez-moi un seul individu depuis le Roi jusqu'à C...s qui n'ait pas été exposé à ces incroyables variations.

A force d'attaquer avec toutes sortes d'armes l'Assemblée nationale on est parvenu à tellement affoiblir le respect qui naturellement lui seroit dû, si... que la confiance ne tient qu'à un fil. Dans ce moment on entreprend la municipalité ; qui oseroit répondre que dans deux ans on trouvera des citoyens qui veuillent se livrer à cette administration si ingrate & si orageuse ? A l'instant où j'écris, on est encore sous le charme au sujet des nouveaux tribunaux. Nous en reparlerons dans deux mois à nos lecteurs, & l'on verra comment ils figureront dans nos feuilles du jour.

D'où vient le mal ? de ce que nous ne sommes point gouvernés. Nous avons des principes constitutifs que personne ne fait valoir, parce que le dépôt de l'autorité n'est remis en entier à aucunes mains. Les législateurs, jaloux de ce pouvoir de tous les jours, qui donne du crédit, de l'importance, des flatteries à ceux qui vivent d'encens, & des assignats à ceux qui professent plus de solidité.

Séparée du Roi, la constitution n'est qu'un livre. Le Roi sans la constitution est une puissance idéale. La constitution soutenue, exécutée, réalisée par le Roi, nous assigne une grande place en Europe ; le Roi appuyé, dirigé, soumis à la constitution, ne connoîtra jamais les craintes, les alarmes.

SUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Qu'on attaque quelques-uns de ses décrets, qu'on chansonne plusieurs de ses membres, qu'on s'effraye de l'influence des tribunes, tout cela est analogue au caractère françois, & se concilie avec notre inconséquence accoutumée ; mais que la salle soit déserte, qu'on y arrive tard, qu'on aille, qu'on vienne pendant la séance, qu'on bâille lorsqu'on ne s'injurie pas, qu'il faille des scènes de violence pour intéresser les législateurs à la chose publique, voilà ce qui ouvre un vaste champ à des méditations bien douloureuses.

Il y a tel député dont les idées reçues sans modification ont décomposé le royaume, & qui depuis quatre mois n'a pas écrit une phrase, paru à la tribune, donné le plus petit conseil. Est-ce indifférence ? est-ce dédain ? est-ce un motif plus coupable encore ? personne ne peut prononcer ; mais le fait est inconteſtable.

Il en est d'autres qui ne descendent dans l'arène que lorsqu'il s'agit de combattre un athlète digne de leur courage, & affichent un mépris profond pour les affaires de détail. Le vrai citoyen ne s'occupe-t-il donc qu'à cueillir les palmes de l'éloquence, qu'à s'entourer de trophées ? faut-il toujours briller ? n'est-ce donc rien que le bonheur d'être utile ?

Si l'on examine la tactique de cette législature, on verra avec douleur qu'elle est encore plus pressée d'enchaîner les Rois que d'affranchir le peuple ; d'appliquer les lois que de les faire ; de s'emparer des places que des suffrages ; de dominer que de servir.

Je demande sans humeur, si la délicatesse ne commandoit pas aux membres de cette assemblée, de refuser des places auxquelles le vœu des citoyens sembloit les appeler, & d'éloigner par cette marche philosophique toute idée d'ambition, & tout prétexte de dire qu'ils n'avoient fait que se préparer des retraites.

Je demande si, après tant de sorties contre les déprédations ministérielles, il sied bien d'étaler tant de faste dans les bureaux, & de doubler le nombre des agens subalternes ; on se rappelle les patriciens de Rome, traînant à leur suite une foule de cliens.

Je demande s'il étoit impossible d'asseoir une constitution, sans frapper à-la-fois toutes les classes de la société ; de donner au peuple quelque gage de confiance ; de lui apprendre la seule chose presque qui l'intéresse, ce qu'il doit payer.

On sent que ces questions pourroient être suivies de bien d'autres. Nous invitons nos lecteurs à y répondre loyalement ; car c'est du choc des opinions que naît cette vérité à laquelle nous sommes bien résolus d'immoler toute espèce de considérations partiales.

SUR LE DERNIER OUVRAGE DE M. MOUNIER.

Cet *appel* auroit fait une sensation toute diffé-

rente, si M. Mounier n'eut point déserté l'Assemblée. Qui doute que ce ne soit un vrai tourment pour un citoyen pur de voir les succès de l'intrigue & la prospérité du vice presque toujours heureux? Le vrai courage est d'affoiblir du moins, un triomphe qu'on ne peut empêcher, & de ralentir les progrès d'un mal qu'on ne peut encore détruire dans sa source.

Le châtelet & M. Chabroud doivent être considérés comme deux avocats qui ont plaidé l'un contre l'autre. Le rôle de M. Mounier étoit celui d'avocat général, qui devoit résumer les deux discours, & décider l'opinion des lecteurs qui représentoient les juges. Au lieu de suivre cette marche, il ne s'est montré que comme un examinateur cherchant une lumière qu'il ne trouvoit point.

Il s'est attaché à prouver que ce déplorable événement avoit une cause; qui en doute? il sème de violens soupçons; qui d'entre nous ne les avoit recueillis? il pèse sur les conjectures; peut-être en avions-nous déja passé les bornes. Mais l'évidence, la conviction, voilà ce qui demeure encore dans la nuit des temps; & c'est tout ce qu'il importe de savoir, non pour la chose en elle-même (plût au ciel qu'elle pût rentrer dans l'abyme des enfers dont elle est sortie); mais pour montrer au peuple à quel point on peut s'égarer, mais pour le remplir de salutaires alarmes pour l'avenir.

Il est impossible de se refuser à la désolante idée qu'il y avoit de grands projets d'émeutes, nécessaires à ceux qui avoient besoin d'un grand désordre pour arriver à un changement total dans le gouvernement; mais pour une conspiration raisonnée, pour avoir proscrit un certain nombre de têtes, c'est ce dont il faut douter. Il ne s'agit, ni de diminuer l'horreur de cet épouvantable crime, ni de composer avec les accusateurs, mais de suivre seulement les traces qu'indique la raison humaine. Pour assurer le succès de cette effroyable conception, on ne se confie pas à des milliers d'assassins, où si l'on ameute des milliers de mécontens pour glisser parmi eux deux où trois hommes affidés, on en met à leur tête qui du moins connoissent les localites. Si enfin on suppose des chefs assez consommés dans le crime pour se souiller du sang des grandes victimes, il faut aussi leur supposer cette habileté qui accomplit les forfaits sans danger pour ceux qui les exécutent.

Les révolutions ont été fréquentes, la liste des conspirateurs est nombreuse, beaucoup de têtes couronnées sont tombées sous le fer de l'ambition; mais l'Histoire, conservatrice de ces détails, nous présente une marche toute opposée à celle dont nous venons d'être les témoins. Or, quand un fait dément l'histoire de trente siècles, on ne le peut croire, à moins que l'évidence n'en ait révélé les causes. M. Mounier, quoique président alors de l'Assemblée nationale, ne paroît pas avoir été choisi pour ajouter à tout ce que nous avons conjecturé sur cet étrange & fatal événement.

Nous dirons pour les personnes qui tiennent encore aux formes, que M. Mounier se traîne dans sa narration, connoit peu l'art des rapprochemens, qui, bien ménagés, portent un si grand jour dans l'esprit des lecteurs.

LE GÉNÉRAL PRUSSIEN DE SCHOENFELD.

Depuis trois mois les gazettes disent passablement de bêtises sur le général prussien de Schoenfeld parcourant l'Europe, sept mille louis à la main, tantôt à Londres, tantôt à Paris, & maintenant à Strasbourg; mais aucune n'a songé encore à nous dire ce que c'est que ce général qui paroît, depuis la révolution du Brabant, pour la première fois sur la scène du monde.

C'est un homme d'environ cinquante-huit ans, d'un esprit aimable & cultivé, passionné pour la gloire militaire. La Poméranie est sa patrie: il servit d'abord dans les gardes-du-corps du roi de Prusse; &, quoique ce fût un officier aussi actif qu'intelligent, Frédéric ne lui épargna point ces momens d'humeur qui lui ont couté tant d'hommes vraiment capables. M. de Schoenfeld, jeune encore, qui croyoit que les Rois tenoient dans leurs mains la réputation ou le déshonneur d'un homme, quitta brusquement le service d'un prince ingrat, comme s'il y en avoit beaucoup d'autres; & passa à celui du feu Landgrave de Hesse-Cassel, dont l'armée (à juste titre très-estimée) servoit d'asile aux mécontens de Prusse. Ils n'ont pas nui à la célébrité qu'elle a acquise. M. de Schoenfeld, en 1776 colonel d'un régiment des gardes-du-corps, soupira quinze ans après l'occasion de mettre ses principes en pratique.

Le 30 octobre 1785, le Landgrave de Hesse-Cassel fut frappé, à table, d'un coup d'apoplexie, & mourut dans les bras de M. de Schoenfeld. Guillaume IX, son fils, dont les ridicules tempèrent les vices, est un de ces princes féroces que le ciel donne dans sa colère. M. de Schoenfeld ne resta à son service que le temps qu'il falloit pour lui laisser assouvir sa haine & sa vengeance contre les favoris de son père; mais il avoit à ses yeux la tache indélébile d'avoir épousé une Françoise; c'en étoit assez pour ne pouvoir jamais se fier à ses promesses. M. de Schoenfeld chercha le moyen de rentrer au service de Prusse & y reussit.

L'armée Brabançonne l'appela. Falloit-il accepter le commandement d'un corps qui manquoit de

tout ? n'étoit-ce pas sacrifier sa réputation à la défense incertaine de la liberté ? c'est ce que les amis du général discuteront. On ne peut rien conclure contre ses talens militaires, de l'espèce d'inaction dans laquelle il s'est tenu. D'ailleurs ce n'est pas un assez grand homme de guerre pour donner plus d'étendue à cette justification.

Ce qu'il importe de savoir, c'est si ce général est un de ces hommes qui prêtent leur bras & leur expérience au parti qui les invoque, s'il faut le compter parmi ces généreux chevaliers de la liberté, qui vont guerroyant par monts & par vaux pour leur *Dame ?* Oui, s'il y a des palmes à moissonner ; mais le vil appas de l'or, comme le font soupçonner ceux qui le représentent toujours comme Mercure, une bourse à la main, c'est une calomnie absurde. Il est peu d'hommes qui mettent mieux que lui cette idole du monde à sa vraie place. J'ignore ses opinions sur les affaires actuelles, mais j'atteste qu'il n'a pas besoin de faire des sermens civiques pour rester fidèle au parti quelconque qu'il aura embrassé.

DES RELIGIONS.

Nous avons déja prévenu nos lecteurs, dans l'avant-propos, que ce Journal n'étoit pas consacré aux détails. On n'y trouvera que les résultats des opérations, & leur influence sur la félicité publique. Au lieu de recueillir les noms de ceux qui adhèrent à la constitution civile du clergé, ou les opinions, nous avons observé l'action générale de cette législature sur le culte religieux, car il n'a pas été question du dogme. Les décrets de l'Assemblée ont eu pour but d'assurer ce culte à des frais moins dispendieux que ceux maintenus pendant les treizes derniers siècles du christianisme.

Cette économie sollicitée depuis si long-temps, tracée dans tant d'ouvrages, projetée par des Rois & des ministres doués de plus d'intelligence que de courage, toujours éludée par les prêtres, étoit-elle indispensable ? a-t-elle été décrétée sur des bases équitables ? consommée avec humanité, & tellement consolidée que l'avenir n'y puisse porter aucune atteinte ? ce sont de grandes questions dont la discussion passera sous les yeux de nos lecteurs. Mais avant de l'entamer, nous sommes obligés de poser nos principes sur la religion en général. Sans cette exposition préliminaire nous ne parviendrions pas à nous faire comprendre : au lieu que si les lecteurs veulent parcourir avec indulgence les réflexions suivantes, il sera aisé de conclure qu'à très-peu de décisions réglementaires près, cette législature est irréprochable dans ce qu'elle a prononcé, non sur la religion, mais sur le mode civil du culte religieux, deux choses si essentiellement distinctes & qu'on affecte malignement de confondre.

Qu'on nous permette donc d'observer l'origine des différentes religions, les points dans lesquels elles s'éloignent ou se rapprochent ; en quoi elles paroissent utiles ou nuisibles ; comment elles s'épurent & ensuite dégénèrent ; le vrai caractère de tolérance ou d'intolérance ; l'esprit de persécution ; les transplantations des cultes, & la manière dont ils se sont propagés.

Les philosophes de l'antiquité n'ont connu ou supposé aucun peuple sans religion, tant la croyance à des êtres supérieurs leur sembloit naturelle, & comme innée dans l'homme ? Des écrivains plus modernes ont prétendu que les seuls juifs & les seuls chrétiens avoient été exempts d'athéisme. Parmi ces écrivains, quelques-uns ont prétendu aussi que les divinités multipliées du paganisme, ou même le seul vrai Dieu, avoient obtenu un culte chez tous les hommes, même de ceux qu'on sait n'avoir jamais avoué reconnoître une puissance surhumaine, ou de ceux qui l'ont niée ouvertement. Les défenseurs de la connoissance universelle d'une divinité, invoquoient le témoignage de toutes les traditions, où croyoient par la force du raisonnement pouvoir décider une question qui ne peut être parfaitement éclaircie que par les détails de l'histoire. Ils ne réfléchissoient pas combien l'homme est dégénéré dans certaines contrées, & ils n'étendoient pas leurs regards jusques sur les nombreuses peuplades où l'idée d'un Dieu & tout principe de culte furent à jamais étrangers. Il est tout aussi rare, il est vrai, de trouver l'athéisme raisonné & généralement reçu. Mais la partie la plus considérable du genre humain, craignit ou adora des Dieux bons ou méchans, ou sans culte déterminé reconnut simplement des êtres surnaturels dont on pouvoit souhaiter la faveur, ou redouter la maligne influence.

Quelques philosophes parmi lesquels on compte le Sophiste *Prodicus*, & la plûpart des Stoïciens ont cru que la religion avoit pris naissance dans le sentiment de la gratitude & du plaisir. Une autre opinion plus accréditée, sur-tout par *Critias* & *Evhemere* l'attribuoit à l'artificieuse adresse des législateurs ou à la sagesse des chefs des nations qui y trouvoient un nouveau ressort pour l'autorité. Une troisième secte a voulu que la contemplation des beautés de la nature, la manie de prédire l'avenir, ou le penchant des hommes à imaginer toute sorte de rapport entre eux & la divinité, aient été les sources du premier culte. Alors les peuples, nés tous imitateurs, l'ont adopté.

Ces trois systêmes sont détruits par la croyance presque générale que la crainte & la terreur, nées des événemens malheureux & du spectacle effrayant des révolutions de la nature, aient bâti

les temples, brûlé l'encens, donné une forme aux prières, imaginé les sacrifices, & créé les prêtres. Il est possible que le plaisir & la reconnoissance se soient dans la suite réunis aux deux principaux motifs. Mais toutes les autres causes, sans même excepter l'adulation, auxquelles on pourroit attribuer l'origine des religions, ont pu multiplier les Dieux, épurer le culte, le consolider, mais n'en ont pas été la cause première.

Tous les faux Dieux qui dans les différens âges du monde ont reçu quelques cultes, peuvent être rangés en trois grandes classes. La première est celle des Fétiches, ou objets visibles de la nature terrestre. Ils frappoient les sens de l'homme dépourvu de toutes lumières, & tour-à-tour le rassuroient & l'intimidoient, ou son imagination ardente & crédule, prêtoit un pouvoir, un charme à ces êtres souvent insensibles, & toujours impuissans. A cette division appartenoient les animaux-Dieux, les Lingan, les Phallus, les Dieux sans noms & inconnus, les Divinités allégoriques . . . . ; les esprits de ceux qui avoient été des hommes déifiés, les Divinités approchant de l'espèce humaine, formoient la seconde classe, & la troisième comprenoit le Soleil, la Lune, les Astres.

On attribuoit à ces êtres supérieurs une nature bonne, malfaisante, ou mixte. Dans l'origine, il n'existoit que des Dieux protecteurs de certaines familles, ou seulement d'hommes privilégiés; ce n'est que beaucoup plus tard qu'on reconnut des Divinités nationales. Soit que, comme le grand serpent de Juida, elles le devinssent par des qualités qui étonnoient des hordes entières, soit qu'on leur attribuât quelque grand bienfait, l'éloignement de quelque fléau que la reconnoissance des hommes payoit par des honneurs divins; ou soit enfin qu'elles présidassent à des entreprises qui occupoient des générations entières, comme le pensoient les Ostiaques & les Tongoux, & eussent été introduites dans la société par des héros justement admirés, & des vainqueurs bienfaisans.

Des peuples encore au berceau pour la civilisation peuvent bien n'adorer qu'un seul Dieu, mais non pas reconnoître le seul véritable. Il leur manque un degré de lumières, une mesure de connoissances, dont des Sauvages sont aussi peu susceptibles que des enfans. L'impuissance de reconnoître le vrai Dieu, avant d'être parvenu à un certain degré de lumières, se prouve non-seulement par l'histoire des Grecs, mais encore par ce que nous éprouvons dans nos premières années. Il faut aussi écouter quelques hommes célèbres qui nous ont transmis leur propre expérience (1). Les exemples qui pourroient affoiblir cette assertion, sont susceptibles d'une application différente de celle qu'on en fait ordinairement; aussi ne faut-il pas se fier à l'histoire de la plûpart des Dieux, & à ces dénominations pompeuses, que quelques nations idolâtres leur donnent (1).

Non-seulement des sauvages ne peuvent arriver à la connoissance du vrai Dieu, mais ils ne sauroient concevoir l'idée d'un Être créateur & modérateur de l'univers. Chez eux, la religion la plus pure dégénère bientôt en polythéisme. La preuve en est consignée dans l'Histoire des Chrétiens & des Mahométans ignorans, dans celle de l'Église au quatrième siècle & suivant.

Une foule d'autres peuples peuvent aussi peu être comptés parmi les adorateurs du vrai Dieu, que les Juifs encensant le veau d'or & les idoles de leurs voisins. Tels sont les Portugais & les Espagnols de l'Amérique méridionale; les Indiens convertis par ces deux nations; les Chrétiens Johannites & les Ethiopiens; les Druses, les Sinians, les Inguans, les Vogules, les Mingréliens, les Caraques; le peuple en Russie, les Turabises, les Balquirs, qui ont embrassé le Mahométisme.

L'exemple des Grecs & des Romains suffiroit pour nous convaincre des difficultés qui s'opposent à la connoissance du vrai Dieu & à sa propagation, même chez des peuples éclairés, mais idolâtres En vain les sages de ces nations adoroient & prêchoient un Dieu unique, la multitude rebelle sembloit en devenir encore plus superstitieuse. Dow parle, il est vrai, de tout un peuple qui professe le Théisme pur. Ce peuple mérite d'être mieux étudié dans sa croyance, dans ses mœurs, & dans ses différences, ou dans ses ressemblances avec les autres nations.

Dans la quantité des différentes religions qui ont tour-à-tour régné sur la terre, dans la variété infinie des cultes, on est étonné de voir à quel point des hommes ignorans se sont réunis dans les idées qu'ils ont attachées à la Divinité, & dans les moyens de la fléchir, de la gagner, ou de l'appaiser. Par-tout on a attribué aux immortels les mêmes besoins, les mêmes inclinations, les mêmes crimes, les mêmes passions qu'aux créatures humaines; par-tout on crut mériter leur bienveillance, vaincre leur insensibilité, dissiper leur haine, par les moyens qui ont de l'empire sur les hommes foibles, orgueilleux, corrompus. Dans plus d'un pays on a parlé des métamorphoses des Dieux, de leur léthargie passagère, de leurs foiblesses, de leurs maladies, de leurs blessures, de leurs successions, de leurs défaites, de leurs affronts, de leur disparution totale, de leurs souffrances momentanées

(1) Qu'on lise les aveux remarquables de M. Duval, qui, a bien des égards, doit être considéré comme un homme d'un grand poids, et comme un savant extraordinaire. Œuv. de M. Duval, tom. 1. pag. 56--58.

(2) Je ne donne pas plus de confiance à quelques passages de M. Mallet dans son Introduction à l'Histoire de Danemarck. J'en dis autant de Crantz dans sa description du Groënland.

pour l'expiation de certains crimes. La plûpart de ces fictions injurieuses à la Divinité se glissèrent sur-tout parmi les Mahométans & les Chrétiens, & du moins altérèrent en eux la connoissance du vrai Dieu. D'autres peuples, en changeant le nom de leurs Divinités, en en diminuant le nombre, parvenant même à n'en adorer qu'une seule, rectifièrent aussi peu leurs opinions sur son essence, qu'ils réformèrent leurs mœurs & épurèrent leurs sentimens. De nos jours, comme du temps de Platon, on peut dire qu'il est extrêmement difficile de s'élever à l'idée d'un Dieu, & qu'il l'est bien plus encore de la communiquer à tous les hommes.

La bienfaisance & l'humanité qui ont paru deux traits caractéristiques de quelques religions nées chez des peuples sauvages, & dans des siècles barbares, n'étoient pas essentiellement liées à ces mêmes religions, mais elles y avoient été amenées par quelques grands hommes (1). Sans ce secours, les religions abandonnées à elles-mêmes, sont l'asile de la superstition, un prétexte à l'oppression, & un voile aux mœurs dépravées. Les institutions les plus utiles en apparence, se sont détériorées dans les fausses religions, ont trompé l'attente de leurs auteurs, & n'ont pas compensé la millième partie des maux que leur doctrine a faits au genre humain. C'est ce qu'on peut appliquer à certains préceptes trop vantés, tels que l'abstinence de certains alimens, de quelques boissons; aux usages conservateurs de la propreté la plus recherchée; aux lois non moins extraordinaires sur les mariages précoces, sur les travaux de l'agriculture; aux commandemens d'une charité généreuse envers les pauvres.

Les fausses religions, quoique contraires en général au bien de l'humanité, n'admirent cependant pas toutes, comme bases fondamentales de leur soutien, l'intolérance, l'esprit de persécution, & la manie de convertir; trois traits caractéristiques, qu'il ne faut pas confondre. Hume, & d'autres ennemis du Christianisme, ont soutenu mal-à-propos que les religions monothéistes rendoient les hommes persécuteurs & apôtres enthousiastes; tandis qu'au contraire le polythéisme est toujours pacifique & indulgent. Les peuples polythéistes, il est vrai, sont quelquefois indifférens en matière de religion, comme le prouvent le Siamois & les sauvages de l'Amérique septentrionale. Ils reconnoissent sans difficulté chez des Dieux étrangers la même puissance, & même une puissance supérieure à celle de leurs Divinités. Les Tongoux même à l'exemple des Grecs & des Romains, oublient les idoles de leurs pères, en faveur de celles des nations voisines.

Mais à ces faits, l'impartialité en oppose qui prouvent l'altière intolérance & l'esprit persécuteur du polythéisme. Ces vices proviennent des inimitiés entre les Dieux, comme autrefois en Egypte, & de nos jours dans l'Indoustan; inimitiés résultantes de la nature même de ces Dieux, ou de la rivalité du pouvoir. Ces vices provenoient encore des profanations, des souillures auxquelles les prêtres en Afrique, & les habitans de Juida donnoient une grande importance. Enfin le polythéisme a craint aussi que l'admission des religions nouvelles ne troublât l'état; c'est pourquoi le christianisme fut autrefois persécuté à Rome, en Perse, & qu'il l'est encore à la Chine, au Japon, au Thiber. De tous temps les Grecs & les Romains, par principes politiques, sévirent contre le culte clandestin de religions étrangères, toujours prêtes à usurper les hommages exclusifs dont jouissoient les nationales, & bannirent à plusieurs reprises les Dieux *Manens*, ainsi que leurs adorateurs. Hérodote prétend que les anciens Scythes & les *Comanes* ont connu la malheureuse frénésie des guerres de religion; & sans doute il faut attribuer celles qu'ils portèrent chez certains peuples étrangers, aux mêmes motifs qui dirigeoient la politique des Romains.

L'intolérance s'affoiblit en raison du progrès des lumières. Chez les peuples barbares elle agit avec la plus grande violence contre les opinions qui tendent à favoriser les persécuteurs. Il existe une haine immortelle entre les Turcs & les Perses, entre les Mahométans & les Chrétiens.

Les religions sont originales, ou dérivées, ou composées. Toutes se compliquent à mesure que les peuples se civilisent & perfectionnent les arts & les sciences; mais elles font des progrès beaucoup plus rapides que ceux-ci, & même que la civilisation. Les religions des peuples Monothéistes s'étendirent par le zèle persuasif ou persécuteur de leurs apôtres. Celles des peuples polythéistes se propagèrent par les émigrations, les victoires; l'époque & l'occasion des grands mélanges de religion, fut les conquêtes des Grecs & des Romains.

Ces réflexions, un peu longues, ne se trouvent ici que pour prouver que dans aucun pays la Religion n'a été une puissance. L'Être surnaturel qu'on fait intervenir sur terre pour la gouverner, n'est qu'un mode d'assurer une supériorité usurpée sur les Rois qui se sont partagé le globe. Sous le prétexte d'être le représentant de Jésus-Christ, & Vice-Dieu sur la terre, il n'y a point d'autorité qu'on ne s'appropriât. Un fidèle doit aveuglément croire à son curé, le curé ne pense que d'après son évêque, l'évêque que d'après le pape; ainsi ce Hiérophante gouverneroit l'univers.

(1) C'est ainsi que fut institué à Rome le collége des augures; c'est ainsi que furent promulguées les lois augurales et pontificales, ainsi que les livres sybilliques. Les Grecs abusèrent si visiblement des oracles, qu'ils devinrent plus nuisibles qu'ils n'avoient été utiles.

On sent à quels excès peut conduire une pareille doctrine.

Pour en réprimer les abus, il falloit distinguer le dogme & le culte; le premier est à l'église, le second au gouvernement. Les archevêques, les primats, les évêques, les archiprêtres, les curés sont de simples dénominations. Un royaume peut avoir cinq cents évêques comme il peut n'en avoir que dix. Un évêché peut avoir dix lieues de diamètre comme soixante. L'abstinence de chair, les dispenses des bancs, les cérémonies mortuaires sont des institutions purement humaines. Mais notre orgueilleuse manie est de croire que ce que nous faisons se pratique sur toute la surface du monde.

Il ne faut jamais perdre de vue que nous avons calqué nos mœurs & nos usages sur les Romains, qui s'étoient modelés sur les Grecs, lesquels tenoient leurs coutumes des Egyptiens. Or les rites catholiques, purifiés sans doute par la révélation, sont cependant tirés des usages Romains: nous nous sommes traînés sur leurs pas. Les sermons, les quêtes, les processions, l'usage de l'eau-bénite, ont précédé de bien des siècles l'arrivée du Rédempteur. Partons toujours de ce principe, ce qu'un homme a établi un autre homme peut le détruire.

Les prêtres sont des fonctionnaires publics comme les juges de paix, comme les officiers municipaux. On a pu leur assigner un territoire pour exercer leurs fonctions, comme on a pu diviser Paris en 48 sections; la différence est qu'on a donné des lois au juge de paix d'après lesquelles il doit agir, & non au ministre des autels qui a pour guides l'évangile & sa conscience.

Cette doctrine paroit extraordinaire, parce que nous nous sommes accoutumés à ne voir dans la religion qu'un pouvoir surhumain qui ne prenoit sa source que dans le ciel même. Ici commence l'abus des mots. Le ciel n'est autre chose qu'une conception idéale. La communication entre Dieu & son vicaire est une manière de s'exprimer; ce ne sont pas ces idées mystiques qu'un législateur peut donner pour base à ses lois.

Le principe de toute erreur vient de ce que nous matérialisons, si j'ose m'exprimer ainsi, les choses célestes pour les mettre en concurrence avec les lois des hommes. Nous prêtons à l'Être infini le projet de gouverner chaque portion du globe, & nous le faisons intervenir comme portion suprême de notre administration. Nos idées étroites qui ne peuvent l'élever à la Divinité, la font descendre à nos institutions; nous voyons Dieu dans un homme: nous reconnoissons dans cet homme une puissance, une infaillibilité, une suprématie qui nous conduisent à mille erreurs de détail.

Mais si nous nous accoutumions à ne voir dans la religion qu'un culte épuré rendu à l'Être des êtres, nous concevrions aussi que lorsque le législateur a assuré ce culte, il a rempli ses devoirs envers le ciel & la terre.

En confiant le choix des ministres au peuple lui-même, il l'affranchit des intrigues, de la faveur, de la corruption. Quant à la manière dont il salarie ceux que le peuple a élus, il consulte les richesses du sol sur lequel est établie la société qu'il gouverne, les circonstances où se trouve cette société; & certes, dans la crise actuelle des finances, les ministres des autels n'ont pas lieu de se plaindre du résultat de cette consultation.

Dans la réalité, de quoi se plaint le clergé? de n'être plus le premier ordre de l'état; de n'avoir plus cette prépondérance que donnent tout-à-la-fois une fortune immense, des préjugés vieux comme le temps, une crédulité sans bornes. Tout cela n'est pas l'effet de la constitution, mais du temps qui répand les lumières & qui amène insensiblement les hommes à rougir de leurs premières bévues.

Quelques personnes ont feint d'être révoltées d'une peinture hardie de M. de Mirabeau dans son Adresse sur la Constitution Civile du clergé; il y représente l'église comme entièrement dégénérée. Sans nous laisser entraîner par le charme de son éloquence, sans nous traîner sur ses pas, qu'est-ce que des évêques princes, ducs, comtes, chevaliers d'un ordre militaire? qu'est-ce que des évêques administrateurs, oubliant leurs ouailles pour se livrer aux choses purement temporelles? qu'est-ce que des prêtres qui dans le temple se mettent à la place de leur Dieu, partagent son encens, & s'emparent d'une portion du culte? Le peuple pour lequel seul sont faites les cérémonies n'élevera jamais ses idées assez haut pour voir que ce qu'on fait pour le prêtre est adressé à Dieu même.

Puisque les évêques s'étoient insensiblement métamorphosés en princes de l'église, que les abbés n'étoient plus que des fermiers dispendieux, les chanoines des chantres inutiles, le législateur n'ayant pas besoin, pour établir son culte, d'êtres si peu religieux, a dû les réformer. Il ne faut pas s'en prendre à sa sévérité, mais à la décadence des mœurs sacerdotales. Si les membres du clergé n'avoient été que des pasteurs spirituels, que des économes parcimonieux du bien des pauvres, que les conservateurs pacifiques du dogme & de la morale, que les docteurs modestes de la loi; il n'y auroit eu lieu à aucuns changemens, parce que les prêtres auroient été ce qu'ils doivent être; mais n'étant rien de tout cela, il a bien fallu que le législateur les rappelât aux besoins de la société, ou si l'on veut, donnât à la société d'autres desservans des autels.

QUANT aux formes employées à cette opération nécessaire, c'est une seconde question. Ici cesse l'apologie. Trop de précipitation, trop de dureté, trop d'astuce. Souvent la réforme a pris le langage de la vengeance; l'exagération a gâté la cause de la vérité; ça cherche en vain la froide impartialité du législateur, on trouve un maître impérieux, nouvellement revêtu du pouvoir, & comptant avec plaisir ses victimes.

DE ses rigueurs, celle qu'on lui pardonne le moins parce qu'elle étoit inutile, c'est le serment déja fait, refait; en général il a beaucoup perdu de son caractère saint, depuis qu'il a été si cruellement prodigué; mais il s'aviliroit (si cela étoit possible) dès qu'on le convertit en piege & qu'il devient une manière de sonder les volontés humaines, & de surprendre le secret des consciences. On ne remarque point assez que ces grands écarts du pouvoir législatif sont toujours dus à deux ou trois têtes exaltées qui feroient avorter la constitution, si les vrais patriotes ne veilloient à ses progrès.

L'AUTEUR de cette Feuille destinée à un petit nombre de Lecteurs, les suppose parfaitement au fait des choses, des personnages, des projets, des relations politiques. Assez d'autres donnent les détails, copient les pièces justificatives : l'*Observateur* a toujours les yeux ouverts sur la marche lente de la Constitution, sur l'administration confuse des Municipalités, sur l'inquiète activité des Sections, sur les erreurs des Tribunaux, sur la gestion des Départemens, sur l'indiscipline de l'Armée. A côté de ces malheurs nécessaires, à la suite d'un bouleversement général, l'Observateur placera les excellentes lois sorties du sein orageux de la Puissance législatrice, la publicité que l'Administration Municipale donne à ses démarches, les avantages qui naissent de la surveillance trop minutieuse des Sections, l'application laborieuse des nouveaux Juges, le zèle patriotique des Départemens, la noble résistance des Corps militaires, intacts, aux suggestions des perturbateurs de l'ordre.

Observer n'est pas surprendre les secrets d'un parti, épier les résolutions, divulguer les anecdotes mystérieuses, révéler les bévues des Coopérateurs novices, violer les porte-feuilles..... &c..... c'est suivre le cours des événemens, les rapprocher; c'est appliquer au moment où l'on existe vingt ans d'étude des hommes; c'est voir dans un objet ce qui échappe à la multitude; c'est réaliser les conjectures avec le secours de quelques faits, & tirer des faits mêmes un genre d'instruction que le Philosophe seul peut y apercevoir.

Ce n'est ni dans ce que les hommes disent, ni dans ce qu'ils font, qu'il faut chercher le secret de leur caractère, c'est dans ce qu'ils pensent; c'est dans leur physionomie, c'est dans les mouvemens qui leur échappent; car tout homme qui vient vous débiter un superbe discours, n'est qu'un Acteur qui a appris son rôle.

Quiconque s'adonne à ce métier d'*Observateur*, métier consolant & dangereux, ne publie pas de gros volumes. Nous supplions nos lecteurs de ne pas nous juger sur les premiers Numéros, & de daigner examiner l'esprit qui dirige nos observations.

LA souscription pour l'OBSERVATEUR FRANÇOIS est ouverte au Bureau, rue Christine, à Paris, chez L. P. COURET, Imprimeur de cet ouvrage : il en paroitra par semaine deux feuilles de 8 pages in-4°., à deux colonnes, sur beau papier, en caractères neufs; de manière que l'on aura chaque année deux vol. de 4 à 500 pages chacun; on promet même de donner des Supplémens lorsque l'importance des matières paroitra l'exiger. On peut souscrire pour six mois seulement, à raison de 12 livres : on paiera l'abonnement d'une année 24 livres. On prie les personnes de Province de s'adresser à MM. les Directeurs des Postes ou aux principaux Libraires; mais pour ne pas apporter d'interruption dans le service, il suffira de mettre la somme de 12 ou 24 liv. au Bureau de Poste le plus voisin de l'endroit qu'on habite; on pourra même se dispenser d'affranchir le port de la lettre & de l'argent. L'adresse doit être ainsi mise, sur le registre & sur la lettre d'avis, à M. L. P. COURET, Imprimeur-Libraire, rue Christine, N°. 2, à Paris.

MM. les Auteurs, Libraires, Graveurs, &c. qui désireroient annoncer leurs ouvrages & les Nouveautés de leur magasin, sont priés d'en faire remettre un exemplaire à l'adresse ci-dessus; l'annonce & l'analyse seront insérées suivant l'ordre où elles seront parvenues au Bureau : on offre l'échange de ce Journal contre tel autre, lors même que la souscription seroit d'un prix bien inférieur : on peut aussi souscrire à ORLÉANS, chez M. Capmartin, rue d. Colombier, N°. 74, seul chargé de la correspondance pour cette ville.

A PARIS, de l'Imprimerie de L. P. COURET, rue Christine, N°. 2.